

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Quatrième commandement de Dieu, 1. — La Fayette, 6. — Causerie sur la prière, 6. — La situation politique et religieuse en Chine, 8. — Les confessions à bord d'un vaisseau, 13. — Pic IX, 13. — Calendrier, 16. — Memento hebdomadaire, 16.

Quatrième commandement de Dieu Devoirs des enfants et des inférieurs

09027

Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement.

Les trois premiers commandements du Décalogue contiennent nos devoirs envers Dieu. Suivant une tradition juive, ils étaient écrits à part sur l'une des deux tables de pierre données à Moïse sur le Sinaï. Les sept derniers renferment nos obligations envers nous-mêmes et envers le prochain. Ils composaient la seconde table de la Loi.

Le quatrième commandement a pour objet *direct* les devoirs des enfants envers leurs parents. Il vise aussi les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs : les supérieurs étant, en un certain sens, d'autres pères. *Indirectement*, le même précepte contient les devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs. Si, en effet, les supérieurs ont le droit d'être bien obéis, ils ont le devoir de bien commander.

No 1, 25 août 1900.